

**Le Collectif Palestine de Créteil**

**Contact: [creteilpalestine@laposte.net](mailto:creteilpalestine@laposte.net)**

**A M. Dominique Peltier  
Directeur du magasin Carrefour Créteil-Soleil  
Avenue du Général de Gaulle. 94012 Créteil.**

Monsieur le directeur,

Vous vendez des produits étiquetés en provenance d'Israël. Certains d'entre eux ne proviennent pas du territoire israélien reconnu par la communauté internationale, mais des Territoires Occupés de Palestine et de Syrie (colonies israéliennes de Cisjordanie ou du Golan). C'est notamment le cas des dattes Medjoul qui viennent presque toutes de la Vallée du Jourdain, ou des produits Sodastream dont la fabrication est achevée dans une vaste colonie israélienne à l'est de Jérusalem.

La colonisation israélienne fait des ravages sur la population palestinienne, elle s'est accélérée pendant les neuf mois de discussions récentes et stériles sous l'égide des États-Unis. Les colonies israéliennes en Palestine et au Golan sont illégales selon le droit international.

Il est de votre responsabilité de veiller à ne pas vendre de produits fabriqués dans les colonies israéliennes en Palestine occupée.

En effet, vos clients sont en droit de vous interroger sur l'exactitude de l'étiquetage de produits quand, venant des colonies, ils sont marqués «made in Israël». Que répondrez-vous ?

Vendre des produits provenant des colonies israéliennes est en contradiction avec votre code éthique et ne peut que dégrader votre image de marque auprès de nombreux consommateurs, et exposer votre groupe à des difficultés juridiques ainsi que le souligne la mise en garde du Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce Extérieur publiée sur son site internet : « *La Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, Gaza et les hauteurs du Golan sont des territoires occupés par Israël depuis 1967. Les colonies sont illégales en vertu du droit international. En conséquence, il existe des risques liés aux activités économiques et financières dans les colonies israéliennes. Les transactions financières, les investissements, les achats, les approvisionnements ainsi que d'autres activités économiques dans les colonies ou bénéficiant aux colonies, entraînent des risques juridiques* ».

Nous vous demandons également de faire connaître à la direction du groupe Carrefour que nombre des voyages que celui-ci propose en Israël, à travers Carrefour-voyages, **ne prennent pas en considération cette mise en garde**. Plusieurs itinéraires - dont les titres flatteurs indiquent clairement que rien ne sera montré de la ségrégation et de la spoliation dont les Palestiniens sont victimes - proposent effectivement un hébergement au kibboutz Kalia, près de la Mer Morte, dans une implantation de citoyens israéliens en territoire palestinien occupé et contrôlé militairement par Israël. Jérusalem-Est est aussi présentée sur certains itinéraires comme faisant partie d'Israël, alors qu'elle a été annexée illégalement, annexion condamnée par le Conseil de Sécurité de l'ONU. Tout ceci est en contradiction avec le droit international (notamment la IVème Convention de Genève) et votre charte éthique. **Le principe n° 2 de cette charte éthique et sociale n'engage-t-elle pas les entreprises du groupe Carrefour « à veiller à ce que leurs propres sociétés ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme »?**

Nous vous demandons par conséquent de retirer de la vente ces circuits qui contreviennent à votre charte et au droit international, comme nous vous demandons de faire de même avec les produits dont vous n'avez pas la certitude qu'ils ne viennent pas de colonies israéliennes.

De notre côté, nous ne manquerons pas d'informer les consommateurs qui sont aussi des citoyens. En achetant ces produits, les consommateurs se rendent complices, à leur insu, de la colonisation. Vous savez fort bien qu'un certain nombre de consommateurs refusent cette complicité et, en la circonstance, nous nous attacherons à ce que soit respecté leur droit à ne pas être entraînés à agir contre leur conscience.

Dans l'attente d'une réponse de votre part nous prions d'agréer nos plus sincères salutations.

**Pour le collectif Palestine de Créteil**

**Le président Patrice Tsen**

**La secrétaire Jocelyne Clavel**

**Le trésorier Guy Clavel**